

## Election du Maire

### 1<sup>er</sup> Tour des scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77, et 80 de la loi du 5 Aout 1884 a invité le conseil à procéder au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis ferme au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation :

suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu

M Linsel Cyrille : 12 voix

M Choué Henri : 1 voix

M Linsel Cyrille ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu.